



0396

167

**CAISSE COMMUNE
DES PENSIONS DU PERSONNEL DES NATIONS UNIES**

**RAPPORT ANNUEL DU COMITE MIXTE
DE LA CAISSE COMMUNE DES PENSIONS
DU PERSONNEL DES NATIONS UNIES**

ASSEMBLEE GENERALE

DOCUMENTS OFFICIELS : VINGTIEME SESSION

SUPPLEMENT N° 8 (A/6008)

NATIONS UNIES

CAISSE COMMUNE
DES PENSIONS DU PERSONNEL DES NATIONS UNIES

RAPPORT ANNUEL DU COMITE MIXTE
DE LA CAISSE COMMUNE DES PENSIONS
DU PERSONNEL DES NATIONS UNIES

ASSEMBLEE GENERALE
DOCUMENTS OFFICIELS : VINGTIEME SESSION
SUPPLEMENT N° 8 (A/6008)



NATIONS UNIES
New York, 1965

NOTE

Les documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Pages</i>
I. — Introduction	1
II. — Organisations affiliées	1
III. — Fonctionnement de la Caisse au cours de l'exercice terminé le 30 septembre 1964	1
IV. — Décisions prises par le Comité permanent au nom du Comité mixte depuis la douzième session de celui-ci (juillet 1964)	2

ANNEXES

ANNEXE I. — Etats financiers pour l'exercice terminé le 30 septembre 1964	
<i>Etat 1.</i> — Actif et passif	4
<i>Etat 2.</i> — Recettes et dépenses	5
<i>Tableau 1.</i> — Capital de la Caisse	7
<i>Tableau 2.</i> — Réserve pour imprévus	10
<i>Tableau 3.</i> — Dépenses d'administration	10
<i>Tableau 4.</i> — Portefeuille: état récapitulatif	11
<i>Tableau 5.</i> — Portefeuille: comparaison entre la valeur comptable et la valeur en bourse	12
ANNEXE II. — Rapport du Comité des commissaires aux comptes sur les comptes de la Caisse pour l'exercice terminé le 30 septembre 1964	
	14
ANNEXE III. — Statistiques relatives au fonctionnement de la Caisse au cours de l'exercice ayant pris fin le 30 septembre 1964	
	14
<i>Tableau 1.</i> — Nombre de participants ordinaires	14
<i>Tableau 2.</i> — Nombre de participants associés	14
<i>Tableau 3.</i> — Classement médical des participants ordinaires	15
<i>Tableau 4.</i> — Pourcentage des participants ordinaires classés dans la catégorie 2 et ayant moins de 5 ans d'affiliation, par rapport aux quatre années précédentes	15
<i>Tableau 5.</i> — Classement médical des participants associés	15
<i>Tableau 6.</i> — Pourcentage des participants associés classés dans la catégorie 2 par rapport aux quatre années précédentes	15
<i>Tableau 7.</i> — Prestations servies à des participants ordinaires (ou à leurs ayants droit) dont l'affiliation a pris fin au cours de l'exercice terminé le 30 septembre 1964	16
<i>Tableau 8.</i> — Prestations servies à des participants associés (ou à leurs ayants droit) dont l'affiliation a pris fin au cours de l'exercice terminé le 30 septembre 1964	16
<i>Tableau 9.</i> — Etat des prestations périodiques servies au 30 septembre 1964 à des participants ordinaires ou à leurs ayants droit	16
<i>Tableau 10.</i> — Etat des prestations périodiques servies au 30 septembre 1964 à des participants associés ou à leurs ayants droit	16
ANNEXE IV. — Projet de résolution proposé aux fins d'adoption par l'Assemblée générale	
	17

Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies

RAPPORT ANNUEL PRÉSENTÉ À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES ET AUX AUTRES ORGANISATIONS AFFILIÉES À LA CAISSE PAR LE COMITÉ MIXTE DE LA CAISSE COMMUNE DES PENSIONS

I. — Introduction

1. Conformément aux statuts de la Caisse, le Comité mixte a l'honneur de soumettre le présent rapport à l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies et aux autres organisations affiliées.

2. Le Comité mixte de la Caisse n'ayant pas tenu de session en 1965, le rapport est présenté en son nom par son comité permanent.

3. Conformément aux articles XXXV et XXXIX des statuts, le rapport comprend les états et tableaux

financiers pour l'exercice terminé le 30 septembre 1964 (annexe I), le rapport du Comité des commissaires aux comptes sur la vérification annuelle des comptes de la Caisse (annexe II), ainsi que des statistiques relatives au fonctionnement de la Caisse au cours de l'exercice ayant pris fin le 30 septembre 1964 (annexe III). Il comprend également un exposé des décisions prises par le Comité permanent au nom du Comité mixte depuis la dernière session de celui-ci (juillet 1964), ainsi qu'un projet de résolution soumis à l'Assemblée générale pour examen (annexe IV).

II. — Organisations affiliées

4. Sont affiliées à la Caisse les 11 organisations suivantes :

- Organisation des Nations Unies ;
- Organisation internationale du Travail ;
- Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture ;
- Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture ;
- Organisation mondiale de la santé ;
- Organisation de l'aviation civile internationale ;
- Organisation météorologique mondiale ;
- Commission intérimaire de l'Organisation internationale du commerce ;
- Agence internationale de l'énergie atomique ;
- Organisation intergouvernementale consultative de la navigation maritime ;
- Union internationale des télécommunications.

III. — Fonctionnement de la Caisse au cours de l'exercice terminé le 30 septembre 1964

5. Au cours de l'exercice terminé le 30 septembre 1964, le nombre des participants à la Caisse est passé de 13 688 à 14 589 et le nombre des participants associés de 6 796 à 7 387. Une ventilation de ces chiffres par organisation affiliée et par classement médical figure aux tableaux 1 à 6 de l'annexe III.

6. Au cours de cet exercice, le capital de la Caisse est passé de 165 464 039 dollars à 191 572 332 dollars. On trouvera aux états 1 et 2 et aux tableaux 1, 2 et 3 de l'annexe I un exposé détaillé des comptes de la Caisse.

7. Le rendement réel des placements de la Caisse a été de 4,10 p. 100 l'an, soit 0,85 p. 100 au-dessus du taux statutaire de 3,25 p. 100, et 0,05 de plus que l'année précédente. De ce rendement acquis, 0,85 p. 100 ont été versés à la réserve pour imprévus et 3,25 p. 100

portés en recettes pour la période considérée. Un état récapitulatif des placements au 30 septembre 1964 et une comparaison entre la valeur comptable et la valeur en bourse figurent aux tableaux 4 et 5 de l'annexe I. On trouvera au tableau 2 de l'annexe I des détails concernant la réserve pour imprévus.

8. Au 30 septembre 1964, la Caisse servait 694 pensions de retraite, 134 rentes viagères au titre de la liquidation des droits au départ, 254 pensions de veuve, 395 pensions d'enfant, 60 prestations d'invalidité et 10 prestations au titre de personnes à charge au second degré. Au cours de l'exercice, la Caisse a effectué 812 versements au titre de la liquidation des droits au départ, dont 529 à des participants ayant moins de cinq ans de service. On trouvera aux tableaux 7 à 10 de l'annexe III des détails complémentaires concernant les prestations.

IV. — Décisions prises par le Comité permanent au nom du Comité mixte depuis la douzième session de celui-ci (juillet 1964)

9. A sa douzième session, le Comité mixte a élu membres et membres suppléants de son comité permanent les personnes dont les noms suivent, pour une période allant jusqu'à la treizième session ordinaire du Comité mixte, qui se tiendra en juillet 1966:

Membres	Suppléants	Origine de la délégation
<i>Organisation des Nations Unies (groupe I)</i>		
M. J. Gibson	M. A. F. Bender	Assemblée générale
M. W. McCaw	M. W. Cox	Secrétaire général
M. M. Schreiber	M. A. Landau	Participants
<i>Institutions spécialisées (Groupe II)</i>		
M. A. Zelenka (OIT)	M. L. Segovia (OIT)	Participants
Le Dr Layton (OMS)	A désigner (OMS)	Organe directeur
M. M. Khan (AIEA)	M. J. R. Rivet (OMS)	Directeur général
<i>Institutions spécialisées (Groupe III)</i>		
M. E. S. Abensour (FAO)	M. O. Fugalli (FAO)	Participants
Mme G. Lion-Levie (UNESCO)	M. W. Ketrzynski (UNESCO)	Organe directeur
M. J. Berrier (OACI)	Le Dr R. Coigny (OMS)	Directeur général

10. Le Comité permanent a élu membres du Bureau les personnes dont les noms suivent:

Président: M. M. Schreiber (ONU)

Vice-Président: Le Dr Layton (OMS)

11. Le secrétariat du Comité se compose de MM. A. C. Liveran et B. W. Pringle, respectivement secrétaire et secrétaire adjoint du Comité mixte. Le Dr Szeming Sze, Directeur du Service médical de l'Organisation des Nations Unies et médecin conseil du Comité mixte, conseille le Comité permanent sur les questions médicales.

12. Aux termes de l'article XXII des statuts de la Caisse, le Comité permanent surveille les opérations de la Caisse et, en général, agit au nom du Comité mixte lorsque celui-ci ne siège pas. Au cours des huit séances qu'il a tenues à New York entre juillet 1964 et juillet 1965, le Comité permanent a examiné deux recours formulés par des anciens participants contre des décisions de comités des pensions du personnel d'organisations affiliées concernant leurs droits aux prestations de la Caisse, tranché un certain nombre de questions d'interprétation des statuts, examiné divers états financiers et autres rapports, et passé en revue les recommandations présentées par le Comité mixte à l'Assemblée générale en 1964 et sur lesquelles l'Assemblée n'avait pris aucune décision à sa dix-neuvième session.

13. En examinant les états financiers de la Caisse pour l'exercice terminé le 30 septembre 1964, le Comité permanent a relevé deux observations figurant aux paragraphes 2 et 5 du rapport du Comité des commissaires aux comptes (annexe II). En ce qui concerne la première, le Comité fait observer que la soumission tardive des comptes pour 1964 aux fins de vérification a été due une fois de plus au retard avec lequel certaines organisations affiliées ont transmis les renseignements indispensables de fin d'exercice au bureau central en vue de consolidation par le secrétaire. Le Comité a déjà attiré l'attention des organisations sur les obligations que leur impose à cet égard le règlement administratif de la Caisse, et il continuera de s'efforcer de faire respecter le règlement sur ce point. En ce qui concerne la deuxième observation, le Comité permanent estime que le manque de concordance constaté

dans les états des placements sont, à l'exception de certaines erreurs de transcription sans importance, plus apparentes que réelles, car les états respectifs de la Caisse et de la *Fiduciary Trust Company* sont établis à des fins différentes. De l'avis du Comité, il n'y aurait aucun avantage réel à essayer de faire concorder les deux états, et cette tentative entraînerait au contraire des dépenses supplémentaires inutiles.

14. Le Comité permanent a autorisé, en vue de leur soumission à l'Assemblée générale et conformément à l'article XXVII des statuts de la Caisse, des prévisions de dépenses administratives à la charge de la Caisse pour 1966 d'un montant de 319 680 dollars, et des dépenses supplémentaires pour 1965 d'un montant de 15 280 dollars. On trouvera des détails concernant ces prévisions de dépenses aux rubriques pertinentes du projet de budget de l'Organisation des Nations Unies pour 1966 présenté par le Secrétaire général.

15. En examinant les rapports du Comité des placements et du Comité d'actuaire¹, le Comité a pris note d'une méthode mise au point lors d'une session commune de ces deux comités tenue conformément à une proposition faite par le Comité mixte en 1964, méthode qui tient compte, à l'actif de la Caisse, de l'excédent de la valeur en bourse sur la valeur comptable des placements. La méthode proposée consiste essentiellement à faire apparaître, dans les comptes et dans les évaluations actuarielles de la Caisse, un certain pourcentage de la plus-value des actions en portefeuille par rapport à leur prix d'achat, que l'on peut raisonnablement considérer comme n'étant susceptible d'être affecté par aucune nouvelle fluctuation boursière. Sous réserve d'un réexamen de la question par le Comité mixte en 1966, le Comité permanent a estimé qu'une plus-value représentant au maximum la différence entre le prix d'achat et 70 p. 100 de la valeur courante en bourse (ce qui revient à réserver une marge en vue d'une baisse éventuelle de 30 p. 100 de la valeur en bourse) pouvait raisonnablement être inscrite dans les comptes, et il a décidé de faire établir sur cette base les comptes pour l'exercice financier se terminant le 30 septembre 1965 ainsi que les évaluations actuarielles à cette date

¹ Ces comités sont nommés en tant qu'organes consultatifs d'experts par le Secrétaire général, aux termes des articles XXV et XXIX des statuts de la Caisse.

qui seront faites par l'actuaire-conseil. La question de savoir si, et dans quelle mesure, la réserve ainsi créée devrait être utilisée pour relever les prestations de la Caisse devra également être examinée par le Comité mixte en 1966.

16. En ce qui concerne les recommandations que le Comité mixte a présentées à l'Assemblée générale en 1964, le Comité permanent renvoie au rapport du Comité mixte à l'Assemblée générale à sa dix-neuvième session² et rappelle que les parties I et II du projet de résolution contenu dans ce rapport³, concernant le traitement soumis à retenue pour pensions du personnel et l'application, pour le calcul des prestations actuelles

² Documents officiels de l'Assemblée générale, dix-neuvième session, Supplément No 8 (A/5808).

³ Ibid., annexe IV.

et futures de la Caisse, d'un traitement établi selon une nouvelle formule, ont été adoptées [résolution 2007 (XIX)], sous réserve du changement de la date proposée d'entrée en vigueur du 1er janvier au 1er mars 1965. Les autres parties du projet de résolution initial, parties III et IV, qui traitent de l'ajustement des prestations en raison des variations du coût de la vie et de certains amendements aux statuts de la Caisse, n'ont pas été examinées par l'Assemblée générale à sa dix-neuvième session, et elles sont maintenant représentées à l'Assemblée générale au nom du Comité mixte sous forme d'un nouveau projet de résolution qui figure à l'annexe IV ci-après, et dans lequel les dates d'entrée en vigueur ont été modifiées de façon à les faire coïncider avec celles de la résolution 2007 (XIX), et une correction de pure forme a été apportée pour plus de clarté.

ANNEXES

ANNEXE I

Etats financiers pour l'exercice terminé le 30 septembre 1964

ACTIF ET PASSIF^a

	<i>Dollars</i>	<i>Dollars</i>
<i>Actif</i>		
Disponible en banque		962 755,23
Cotisations à recevoir des organisations affiliées		1 475 457,55
Intérêts échus (placements)		1 782 224,42
Portefeuille:		
Obligations — au prix d'achat, compte tenu de l'amortissement des primes et des escomptes (valeur en bourse: 142 558 667,00 dollars).....	147 893 863,00	
Actions — au prix d'achat (valeur en bourse: 73 432 563,00 dollars)....	46 913 050,90	194 806 913,90
Prestations versées par anticipation		115 735,97
		199 143 087,07
 <i>Passif et capital de la Caisse</i>		
Prestations — anciens participants ordinaires:		
De départ — versement en capital	719 674,73	
De départ — rentes	22 573,38	
De retraite	146 664,29	
D'invalidité	15 763,44	
De décès (autres que les prestations versées aux enfants)	17 379,18	
D'enfant	6 462,10	928 517,12
Prestations — anciens participants associés:		
D'invalidité	1 580,15	
De décès	846,13	
D'enfant	1 065,14	3 491,42
		932 008,54
En dépôt:		
Dépôt d'organisations affiliées	143 000,00	
Cotisations versées par anticipation	391 839,53	534 839,53
Divers à payer:		
Paiements effectués par l'ONU pour le compte de la Caisse.....	296 959,42	
Paiements à des participants mutés à d'autres caisses.....	2 463,80	299 423,22
Réserve pour imprévus créée en vertu de la résolution 2 (XI) du Comité mixte (voir tableau 2)		5 804 483,55
	<i>A reporter:</i>	7 570 754,84

^a L'actif en dollars canadiens de la Caisse est converti en dollars des Etats-Unis, de même que les prestations payables à des participants versant des cotisations en dollars canadiens, ou pour le compte desquels des cotisations sont versées dans cette monnaie.

	<i>Report:</i>	<i>Dollars</i>	<i>Dollars</i>
Capital de la Caisse:			7 570 754,84
Au 1er octobre 1963		165 464 039,28	
Excédent des recettes sur les dépenses pendant l'exercice terminé le 30 septembre 1964		<u>26 108 292,95</u>	<u>191 572 332,23</u>
			<u>199 143 087,07</u>

CERTIFIÉ EXACT:

Le Contrôleur de l'ONU
(pour les disponibilités
et les placements de la Caisse),
(Signé) B. R. TURNER

*Pour le secrétaire du Comité mixte
de la Caisse commune des pensions
du personnel des Nations Unies,*
(Signé) B. W. PRINGLE
15 avril 1965

ATTESTATION DE VÉRIFICATION

Le présent état de l'actif et du passif au 30 septembre 1964 a été vérifié conformément aux instructions que nous avons données. Nous avons recueilli tous les renseignements et explications nécessaires et nous certifions, à la suite de cette vérification, qu'à notre avis le présent état est exact, sous réserve des remarques consignées dans notre rapport.

(Signé) L. GÖTZEN (*Pays-Bas*)
R. VASQUEZ (*Colombie*)
Mushtaq AHMAD (*Pakistan*)

4 juin 1965

RECETTES ET DÉPENSES

Etat 2

<i>Recettes</i>	<i>Dollars</i>	<i>Dollars</i>
Cotisations des fonctionnaires des organisations affiliées — participants ordinaires:		
Cotisations à raison de 7 p. 100 des traitements soumis à retenue	6 665 368,94	
Cotisations supplémentaires pour validation de services antérieurs	898 385,39	
Remboursement de prestations pour la revalidation de services antérieurs	52 183,03	
Contributions volontaires pour l'achat d'un complément de pension	52 492,73	
Cotisations à raison de 14 p. 100 des traitements soumis à retenue, pour les périodes de congé sans traitement.	<u>13 568,56</u>	7 681 998,65
Cotisations des organisations affiliées pour le compte de participants ordinaires:		
Cotisations à raison de 14 p. 100 des traitements soumis à retenue	13 330 737,88	
Cotisations supplémentaires pour validation de services antérieurs	<u>1 926 166,59</u>	15 256 904,47
Cotisations des organisations affiliées pour le compte de participants associés		1 718 264,20
Revenu des placements correspondant au rendement actuariel de la Caisse (pour le détail, voir le tableau 2)		5 912 676,60
Intérêts versés par les participants et les organisations affiliées sur les cotisations rétroactives et les prestations remboursées.		138 740,92
Virement du compte réserve pour ajustements futurs des pensions déjà servies au compte réserve pour pensions, approuvé par le Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies à sa douzième session.		447 897,69
Autre recette:		
Ajustements des prestations de l'exercice antérieur (montant net)		<u>24 140,63</u>
		<u>31 180 623,16</u>

A reporter:

RECETTES ET DÉPENSES (suite)

	Dollars	Dollars	Dollars
<i>Report:</i>			31 180 623,16
<i>Dépenses</i>			
Dépenses d'exécution:			
Prestations — anciens participants ordinaires:			
Versements définitifs en capital (y compris les conversions de rentes)	2 665 672,38		
De retraite	1 466 831,87		
De décès (autres que les prestations versées aux enfants) ..	294 791,02		
D'enfant	171 285,99		
D'invalidité	74 996,34		
Rentes	<u>127 971,01</u>	4 801 548,61	
Prestations — anciens participants associés:			
De décès (autres que les prestations versées aux enfants) .	48 369,64		
D'enfant	33 009,32		
D'invalidité	<u>12 164,79</u>	93 543,75	
Intérêts sur les prestations de départ conservées par la Caisse		254,76	
Cotisations, majorées des intérêts, versées à des organisations non affiliées pour le compte de participants mutés au titre d'accords avec d'autres caisses		25 479,08	
Dépenses d'administration:			
Pour l'exercice	252 106,07		
<i>A déduire:</i> frais de gestion du portefeuille imputés sur le revenu brut des placements	<u>100 602,06</u>	<u>151 504,01</u>	<u>5 072 330,21</u>
Excédent des recettes sur les dépenses pour l'exercice terminé le 30 septembre 1964			<u><u>26 108 292,95</u></u>

CERTIFIÉ EXACT:

*Pour le secrétaire du Comité mixte
de la Caisse commune des pensions
du personnel des Nations Unies,*

(Signé) B. W. PRINGLE

15 avril 1965

CAPITAL DE LA CAISSE

	<i>Dollars</i>	<i>Dollars</i>	<i>Dollars</i>	<i>Dollars</i>
<i>Compte pensions</i> — anciens participants ordinaires:				
Solde au 1er octobre 1963.....		17 533 069,81		
Ajustements en raison de l'exercice antérieur:				
Annulation et ajustement de prestations accordées avant le 30 septembre 1963.....		63 084,54		
Solde ajusté au 1er octobre 1963.....			17 596 154,35	
Valeur en capital des pensions autorisées.....		6 243 785,58		
Valeur en capital des rentes virées au compte participants et au compte capital après rengagement.....		(33 603,61)		
Virement du compte réserves pour ajustement futur des pensions, approuvé par le Comité mixte à sa douzième session.....		424 710,91		
Intérêts (au taux de 3,25 p. 100 l'an).....		637 151,66		
Pensions payées.....		(2 108 642,55)	5 163 401,99	
Solde au 30 septembre 1964.....				22 759 556,34
<i>Compte pensions</i> — anciens participants associés:				
Solde au 1er octobre 1963.....			1 028 121,67	
Valeur en capital des pensions autorisées.....		353 980,20		
Virement du compte réserves pour ajustement futur des pensions, approuvé par le Comité mixte à sa douzième session.....		23 186,78		
Intérêts (au taux de 3,25 p. 100 l'an).....		36 374,04		
Pensions payées.....		(93 543,75)	319 997,27	
Solde au 30 septembre 1964.....				1 348 118,94
<i>Compte participants</i> (à l'exclusion des participants associés):				
Solde au 1er octobre 1963.....			43 889 028,00	
Reçu des participants:				
Cotisations à raison de 7 p. 100 des traitements soumis à retenue.....		6 665 368,94		
Cotisations supplémentaires pour validation de services antérieurs.....		898 385,39		
Remboursement de prestations pour la revalidation de services antérieurs.....		40 024,34		
Contributions volontaires pour l'achat d'un complément de pension.....		52 492,73		
Intérêt sur les cotisations rétroactives.....		59 859,37	7 716 130,77	
Intérêts sur les cotisations des participants.....			1 470 491,11	
Virement de la réserve (rentes) après rengagement.....			23 200,88	
<i>A reporter:</i>			53 098 850,76	24 107 675,28

CAPITAL DE LA CAISSE (suite)

	Dollars	Dollars	Dollars	Dollars
<i>Report:</i>			53 098 850,76	24 107 675,28
Consacré au paiement des prestations:				
De départ — plus de cinq ans	1 056 196,11			
De départ — moins de cinq ans	324 090,26			
De décès — prestations versées aux bénéficiaires désignés	27 233,68	1 407 520,05		
Consacré à la constitution du capital des pensions:				
De retraite	968 199,66			
De veuve et de personne à charge au second degré	137 176,77			
D'enfant	2 645,93			
Rentes	341 935,28			
D'invalidité	58 951,82	1 508 909,46		
Versé à des organisations non affiliées en raison de mutations de participants, conformément aux accords passés avec d'autres caisses			8 345,78	
Ajustements en raison de l'exercice antérieur:				
Ajustements relatifs aux cotisations (montant net)		(20 133,37)	2 904 641,92	
Solde au 30 septembre 1964				50 194 208,84
<i>Compte capital</i> — participants ordinaires:				
Solde au 1er octobre 1963			98 415 714,81	
Reçu des organisations affiliées:				
Cotisations à raison de 14 p. 100 des traitements soumis à retenue		13 330 737,88		
Cotisations supplémentaires pour validation de services antérieurs		1 799 623,78		
Intérêts sur les cotisations supplémentaires		77 470,88	15 207 832,54	
Reçu des participants:				
14 p. 100 versés conformément à l'article XVI		13 568,56		
Remboursement de prestations pour la revalidation de services antérieurs		12 158,69		
Intérêts sur les remboursements		1 410,67	27 137,92	
Revenu des placements correspondant au rendement actuariel de la Caisse (pour le détail, voir le tableau 2)			5 912 676,60	
Virement de la réserve (rentes) après rengagement			39 662,05	
			<u>119 603 023,92</u>	
Consacré à la constitution du capital des pensions:				
De retraite	3 125 685,88			
De veuve et de personne à charge au second degré	381 278,48			
D'invalidité	254 296,02			
Rentes	782 856,97			
D'enfant	266 791,61	4 810 908,96		
<i>A reporter:</i>		4 810 908,96	119 603 023,92	74 301 884,12

CAPITAL DE LA CAISSE (fin)

	Dollars	Dollars	Dollars	Dollars
<i>Report:</i>		4 810 908,96	119 603 023,92	74 301 884,12
Consacré à la liquidation des droits au départ — plus de 5 ans		1 285 386,01		
Intérêts virés au:				
Compte participants	1 470 491,11			
Compte pensions	637 151,66			
Compte prestations en dépôt	254,76	2 107 897,53		
Dépenses d'administration		151 504,01		
Versements à des organisations non affiliées en raison de mutations de participants en application d'accords avec d'autres caisses		17 133,30		
Ajustements en raison d'exercices antérieurs:				
Ajustements du compte pension, prestations et cotisations (montant net)		216 128,18	8 588 957,99	
			111 014 065,93	
Cotisations versées par des organisations pour la validation de périodes de participation associée, gardées en suspens en attendant que les participants aient complété leurs versements			332 948,56	
Solde au 30 septembre 1964				111 347 014,49
<i>Compte capital</i> — participants associés:				
Solde au 1er octobre 1963			4 598 104,99	
Reçu des organisations affiliées:				
Cotisations à raison de 4,5 p. 100 des traitements soumis à retenue		2 358 703,95		
Virement aux comptes de participants des cotisations versées à raison de 4,5 p. 100 pour validation de périodes de participation associée.		(640 439,75)	1 718 264,20	
Consacré à la constitution du capital des pensions:				
D'invalidité	22 760,31			
De veuve et de personne à charge au second degré	222 056,10			
D'enfant	109 163,79	353 980,20		
Intérêts virés au compte pensions		36 374,04		
Ajustements en raison de l'exercice antérieur — montant net		2 581,33	392 935,57	
Solde au 30 septembre 1964				5 923 433,62
CAPITAL DE LA CAISSE AU 30 SEPTEMBRE 1964				<u>191 572 332,23</u>

Tableau 2

RÉSERVE POUR IMPRÉVUS		<i>Dollars</i>	<i>Dollars</i>
Au 30 septembre 1963			4 839 760,33
Excédent du revenu des placements sur le rendement actuariel porté au crédit de ce compte de réserve, comme suit:			1 548 984,92
Intérêts	5 484 983,58		
Ajustements pour escomptes et primes	393 857,78		
Dividendes	1 683 422,22		
	<u>7 562 263,58</u>		
<i>A déduire</i> : part des dépenses d'administration imputable à la gestion du portefeuille		100 602,06	
<i>A déduire</i> : rendement actuariel de 3,25 p. 100 sur l'actif moyen de la Caisse		5 912 676,60	
		<u>1 548 984,92</u>	
<i>A ajouter</i> : bénéfices sur ventes de titres			100 190,09
<i>A déduire</i> : pertes sur ventes de titres			183 416,25
<i>A déduire</i> : différences dues à la conversion en dollars des Etats-Unis de l'actif en dollars canadiens de la Caisse et des prestations payables dans cette monnaie			501 035,54
			<u><u>5 804 483,55</u></u>

Tableau 3

DÉPENSES D'ADMINISTRATION		
	<i>Dépenses d'administration</i>	<i>Frais de gestion du portefeuille</i>
	<i>Dollars</i>	<i>Dollars</i>
Postes permanents	92 992,04	
Consultants	29 974,54	83 901,90
Heures supplémentaires et personnel temporaire ..	4 636,02	
Dépenses communes de personnel	19 383,34	
Frais de voyage du personnel	4 457,44	
	<u>151 443,38</u>	<u>83 901,90</u>
<i>A déduire</i> : impôt sur les traitements du personnel	(17 098,67)	
	134 344,71	83 901,90
Comité des placements		6 200,00
Comité d'actuaire	2 000,00	
Vérification extérieure des comptes	3 000,00	
Services fournis par le personnel de l'ONU	10 000,00	10 000,00
Frais de communication	2 000,00	
Divers	159,30	500,16
	<u>151 504,01</u>	<u>100 602,06</u>

PORTEFUILLE: ÉTAT RÉCAPITULATIF
(En milliers de dollars des États-Unis)

	Situation au 1 ^{er} octobre 1963			Achats			Ventes			Bénéfice (ou perte)	Amortissement	Ventes de droits	Situation au 30 septembre 1964		Rendement moyen (% de la valeur comptable)
	Valeur nominale	Valeur comptable	Valeur nominale	Valeur comptable	Valeur nominale	Valeur comptable	Produit	Valeur nominale	Valeur comptable				Revenu net acquis	1963/1964	
Obligations en dollars des États-Unis															
Obligations du Gouvernement américain	6 908	6 888	4 200	4 193	2 150	2 036	(107)	4	8 958	8 942	272	3,43			
Obligations d'autres gouvernements....	9 031	8 895	592	569	147	147	1	19	9 476	9 338	474	5,20			
Institutions monétaires internationales..	4 615	4 596	400	368	50	50		6	4 965	4 920	194	4,07			
Obligations de sociétés:															
Chemins de fer	3 888	3 812			150	148	2	8	3 738	3 671	128	3,42			
Entreprises de services publics.....	48 668	46 924	8 302	7 386	225	237	(10)	183	56 745	54 266	2 086	4,12			
Valeurs industrielles	54 322	53 399	13 275	12 920	5 164	5 078	(13)	155	62 433	61 382	2 480	4,32			
Total des obligations en dollars des États-Unis	127 432	124 514	26 769	25 436	7 886	7 696	(111)	376	146 315	142 519	5 634	4,22			
Obligations en dollars canadiens ^a															
Obligations du Gouvernement canadien..	1 676	1 574	646	635				9	2 322	2 219	92	4,87			
Obligations des gouvernements des provinces canadiennes	1 727	1 698	56	55				3	1 783	1 755	82	4,72			
Obligations de la Banque internationale.	79	79							79	79	3	3,54			
Obligations de sociétés.....	1 265	1 223	93	93				6	1 358	1 322	68	5,37			
Total des obligations en dollars canadiens	4 747	4 574	795	783				18	5 542	5 375	245	4,92			
Total: obligations		129 088		26 219		7 696	(111)	394		147 894	5 879	4,25			
Actions en dollars des États-Unis															
Banques et assurances		2 718		667		64	(34)			3 287	82	2,74			
Entreprises de services publics.....		10 168		1 179		557	39			10 826	498	4,74			
Biens de consommation		6 478		2 391		94	7		3	8 782	288	3,78			
Pétroles et produits chimiques.....		10 056		2 024		314	8			11 774	500	4,58			
Équipement		5 932		1 352		880	7			6 412	215	3,48			
Actions privilégiées (conv.)		109		362						471	7	2,55			
Total des actions en dollars des États-Unis		35 461		7 974		1 909	28	3		41 551	1 590	4,13			
Actions en monnaies de pays d'Europe															
Banques et assurances		99		850		4				945	13	2,57			
Entreprises de services publics.....				412						412	9	4,43			
Biens de consommation		102		677						779	12	2,71			
Pétroles et produits chimiques.....		199		799						998	9	1,43			
Équipement		98		861						959	9	1,72			
Total des actions en monnaies de pays d'Europe		498		3 598		4				4 092	52	2,27			

Obligations des gouvernements des provinces canadiennes	1 826 185 (1 698 145)	1,0	1 709 680 (1 589 808)	93,6	1 887 856 (1 755 492)	0,9	1 770 860 (1 646 699)	93,8
Obligations de la Banque internationale.	84 922 (78 968)	0,1	79 050 (73 508)	93,1	84 951 (78 994)	0,1	79 900 (74 298)	94,1
Obligations de sociétés	1 314 691 (1 222 513)	0,7	1 273 780 (1 184 471)	96,9	1 421 614 (1 321 940)	0,7	1 388 300 (1 290 962)	97,7
Total des obligations en dollars canadiens	4 919 301 (4 574 392)	2,8	4 678 930 (4 350 874)	95,1	5 780 000 (5 374 744)	2,8	5 522 520 (5 135 317)	95,5
Total: obligations	129 088 373	77,8	124 790 674	96,7	147 893 862	75,9	142 558 667	96,4
<i>Actions en dollars des Etats-Unis</i>								
Banques et assurances	2 718 343	1,6	4 428 785	162,9	3 286 759	1,7	5 132 181	156,1
Entreprises de services publics	10 167 795	6,1	15 456 029	152,0	10 825 530	5,6	18 273 169	168,8
Biens de consommation	6 478 118	3,9	11 549 856	178,3	8 782 484	4,5	15 498 274	176,5
Pétroles et produits chimiques	10 055 524	6,1	13 986 410	139,1	11 773 730	6,0	18 686 188	158,7
Equipement	5 932 096	3,5	7 547 250	127,2	6 411 598	3,3	9 451 115	147,4
Actions privilégiées (conv.)	108 919	0,1	106 400	97,7	471 145	0,2	520 650	110,5
Total des actions en dollars des Etats-Unis	35 460 795	21,3	53 074 730	149,7	41 551 246	21,3	67 561 577	162,6
<i>Actions en monnaies de pays d'Europe</i>								
Banques et assurances	99 342	0,1	101 200	101,9	944 650	0,5	915 510	96,9
Entreprises de services publics	—	—	—	—	412 242	0,2	432 000	104,8
Biens de consommation	102 027	0,1	103 000	101,0	778 740	0,4	806 000	103,5
Pétroles et produits chimiques	198 720	0,1	193 938	97,6	997 711	0,5	969 978	97,2
Equipement	98 058	0,0	96 560	98,5	958 742	0,5	923 693	96,3
Total des actions en monnaies de pays d'Europe	498 147	0,3	494 698	99,3	4 092 085	2,1	4 047 181	98,9
<i>Actions en dollars canadiens^a</i>								
Entreprises de services publics	149 034 (138 585)	0,1	146 000 (135 764)	98,0	201 186 (187 080)	0,1	235 920 (219 379)	117,3
Biens de consommation	501 638 (466 466)	0,3	542 300 (504 277)	108,1	719 442 (668 999)	0,3	974 000 (905 709)	135,4
Pétroles et produits chimiques	191 278 (177 867)	0,1	210 000 (195 276)	109,8	242 910 (225 879)	0,2	291 400 (270 969)	120,0
Equipement	201 920 (187 762)	0,1	335 000 (311 512)	165,9	201 920 (187 763)	0,1	460 000 (427 748)	227,8
Total des actions en dollars canadiens	1 043 869 (970 680)	0,6	1 233 300 (1 146 829)	118,1	1 365 458 (1 269 721)	0,7	1 961 320 (1 823 805)	143,6
Total: actions	36 929 622	22,2	54 716 257	148,2	46 913 052	24,1	73 432 563	156,5
TOTAL GÉNÉRAL (en dollars des Etats-Unis)	166 017 995	100,0	179 506 931	108,1	194 806 914	100,0	215 991 230	110,9

^a Les équivalents en dollars des Etats-Unis, calculés d'après le taux de change en vigueur le 30 septembre 1964, sont indiqués entre parenthèses.

Rapport du Comité des commissaires aux comptes sur les comptes de la Caisse pour l'exercice terminé le 30 septembre 1964

1. Le secrétaire de la Caisse commune des pensions du personnel a présenté, aux fins de vérification et d'attestation d'exactitude, les états suivants:

I. — Etat de l'actif et du passif au 30 septembre 1964;

II. — Etat des recettes et des dépenses pour l'exercice terminé le 30 septembre 1964, et les tableaux correspondants.

2. Nonobstant les observations présentées par le Comité des commissaires aux comptes dans son rapport pour l'exercice terminé le 30 septembre 1963 concernant la présentation tardive des comptes de fin d'exercice, les comptes pour le présent exercice n'ont été présentés qu'à la fin du mois d'avril 1965. S'il en est encore ainsi dans l'avenir le Comité des commissaires aux comptes aurait beaucoup de difficultés à attester l'exactitude des états financiers pour le prochain exercice.

3. La question de la monnaie dans laquelle doivent être effectués les paiements et les versements de cotisations de l'OACI (dollars canadiens ou dollars des Etats-Unis) sera

examinée lors de la prochaine réunion de l'Assemblée de l'OACI, qui doit se tenir aux mois de juin et juillet 1965.

4. Les différences dues à la conversion en dollars des Etats-Unis de l'actif en dollars canadiens de la Caisse et des prestations payables dans cette monnaie ont été portées dans les états sous forme d'une réduction de la réserve pour imprévus d'un montant de 501 035,54 dollars.

5. L'année dernière, plusieurs manques de concordance ont été relevés entre les états des placements établis par la Caisse et ceux de la *Fiduciary Trust Company* au 30 septembre 1963, et le Comité des commissaires aux comptes a souligné que la Caisse devait harmoniser le compte placements. Le Comité regrette d'avoir à souligner que pendant l'exercice considéré aucune amélioration n'a été apportée à cet égard.

(Signé) L. GÖTZEN (*Pays-Bas*)

R. VASQUEZ (*Colombie*)

Mushtaq AHMAD (*Pakistan*)

4 juin 1965

ANNEXE III

Statistiques relatives au fonctionnement de la Caisse au cours de l'exercice ayant pris fin le 30 septembre 1964

TABLEAU 1. — NOMBRE DE PARTICIPANTS ORDINAIRES

Organisations affiliées	Participants ordinaires au 30 sept. 1963	Admissions			Total	Départs	Mutations à une autre organisation	Participants ordinaires au 30 sept. 1964
		Directes	Anciens participants associés	Mutations à l'Organisation				
ONU	6 490	548	325	18	7 381	562	25	6 794
OIT	1 065	34	69	6	1 174	57	6	1 111
FAO	2 045	322	137	6	2 510	158	5	2 347
UNESCO	1 073	4	145	15	1 237	84	5	1 148
OMS	1 773	9	222	5	2 009	132	7	1 870
OACI	497	60	6	1	564	49	3	512
OMM	69	9	5	3	86	8	2	76
CIOIC	85	6	8	1	100	2	0	98
AIEA	294	4	27	1	326	17	5	304
IMCO	29	12	2	0	43	5	1	37
UIT	268	13	15	3	299	7	0	292
	<u>13 688</u>	<u>1 021</u>	<u>961</u>	<u>59</u>	<u>15 729</u>	<u>1 081</u>	<u>59</u>	<u>14 589</u>

TABLEAU 2. — NOMBRE DE PARTICIPANTS ASSOCIÉS

Organisations affiliées	Participants associés au 30 sept. 1963	Admissions	Mutations à l'Organisation	Total	Départs	Mutations à une autre organisation	Participants associés au 30 sept. 1964
ONU	2 493	1 112	5	3 610	1 127	10	2 473
OIT	568	377	3	948	256	0	692
FAO	966	511	5	1 482	398	3	1 081
UNESCO	991	552	4	1 547	387	4	1 156
OMS	1 184	533	0	1 717	463	0	1 254
OACI	181	64	0	245	71	0	174
OMM	26	26	0	52	8	0	44
CIOIC	21	21	0	42	13	0	29
AIEA	274	162	0	436	105	0	331
IMCO	4	9	0	13	3	0	10
UIT	88	86	0	174	31	0	143
	<u>6 796</u>	<u>3 453</u>	<u>17</u>	<u>10 266</u>	<u>2 862</u>	<u>17</u>	<u>7 387</u>

TABLEAU 3. — CLASSEMENT MÉDICAL DES PARTICIPANTS ORDINAIRES

Organisations affiliées	Catégorie 1	Catégorie 2			Total au 30 sept. 1964	Pourcentage des participants non admis au bénéfice des prestations d'invalidité et de décès ^a
		5 ans ou plus d'affiliation	Moins de 5 ans d'affiliation	En instance de classement		
ONU	6 705	74	2	13	6 794	0,0
OIT	1 099	10	2	0	1 111	0,2
FAO	2 293	17	0	37	2 347	0,0
UNESCO	1 110	33	4	1	1 148	0,3
OMS	1 847	19	1	3	1 870	0,1
OACI	501	10	0	1	512	0,0
OMM	76	0	0	0	76	0,0
CIOIC	97	1	0	0	98	0,0
AIEA	298	6	0	0	304	0,0
IMCO	36	0	1	0	37	2,7
UIT	289	1	2	0	292	0,7
	<u>14 351</u>	<u>171</u>	<u>12</u>	<u>55</u>	<u>14 589</u>	<u>0,1</u>

^a Participants de la catégorie 2 ayant moins de 5 ans d'affiliation.

TABLEAU 4. — POURCENTAGE DES PARTICIPANTS ORDINAIRES CLASSÉS DANS LA CATÉGORIE 2 ET AYANT MOINS DE 5 ANS D'AFFILIATION, PAR RAPPORT AUX QUATRE ANNÉES PRÉCÉDENTES

Exercice terminé le	ONU	OIT	FAO	UNESCO	OMS	OACI	OMM	CIOIC	AIEA	IMCO	UIT	Total
30 septembre 1960	0,3	0,4	0,1	0,7	0,2	0,7	0,0	0,0	3,2	0,0	0,0	0,4
30 septembre 1961	0,2	0,4	0,0	0,4	0,0	0,9	0,0	0,0	2,7	0,0	0,0	0,3
30 septembre 1962	0,1	0,3	0,0	0,5	0,0	0,4	0,0	0,0	1,1	7,4	0,4	0,2
30 septembre 1963	0,0	0,4	0,0	0,8	0,1	0,2	0,0	0,0	0,7	7,7	1,1	0,2
30 septembre 1964	0,0	0,2	0,0	0,3	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	2,7	0,7	0,1

TABLEAU 5. — CLASSEMENT MÉDICAL DES PARTICIPANTS ASSOCIÉS

Organisations affiliées	Dans la catégorie 1	Dans la catégorie 2	En instance de classement	Total au 30 sept. 1964	Pourcentage des participants non admis au bénéfice des prestations d'invalidité et de décès ^a
OIT	676	12	4	692	1,7
FAO	1 058	0	23	1 081	0,0
UNESCO	981	30	145	1 156	2,6
OMS	1 187	3	64	1 254	0,2
OACI	168	0	6	174	0,0
OMM	41	2	1	44	4,5
CIOIC	28	0	1	29	0,0
AIEA	318	6	7	331	1,8
IMCO	10	0	0	10	0,0
UIT	138	2	3	143	1,4
	<u>7 006</u>	<u>81</u>	<u>300</u>	<u>7 387</u>	<u>1,1</u>

^a Participants classés dans la catégorie 2.

TABLEAU 6. — POURCENTAGE DES PARTICIPANTS ASSOCIÉS CLASSÉS DANS LA CATÉGORIE 2 PAR RAPPORT AUX QUATRE ANNÉES PRÉCÉDENTES

Exercice terminé le	ONU	OIT	FAO	UNESCO	OMS	OACI	OMM	CIOIC	AIEA	IMCO	UIT	Total
30 septembre 1960	2,1	1,0	0,0	1,5	0,6	1,8	0,0	0,0	1,3	0,0	0,0	1,1
30 septembre 1961	1,2	2,1	0,3	1,8	0,4	0,0	0,0	6,3	2,6	0,0	3,1	1,1
30 septembre 1962	1,0	1,4	0,2	2,3	0,5	0,0	0,0	0,0	2,4	0,0	2,2	1,1
30 septembre 1963	1,1	1,6	0,0	3,8	0,4	0,0	0,0	0,0	2,2	0,0	1,1	1,3
30 septembre 1964	1,1	1,7	0,0	2,6	0,2	0,0	4,5	0,0	1,8	0,0	1,4	1,1

TABLEAU 7. — PRESTATIONS SERVIES À DES PARTICIPANTS ORDINAIRES (OU À LEURS AYANTS DROIT) DONT L'AFFILIATION A PRIS FIN AU COURS DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 30 SEPTEMBRE 1964

Organisations affiliées	Liquidation des droits											Total
	Pensions de retraite	Rentes		Versements en capital		Pensions d'enfant	Pensions de veuve	Autres prestations de décès	Prestations d'invalidité	Prestations au titre de personnes à charge au second degré	Virements d'autres caisses	
		Immédiates	Différées	Moins de 5 ans d'affiliation	Plus de 5 ans d'affiliation							
ONU	51	12	12	305	137	48	12	5	6	0	2	590
OIT	14	0	3	23	11	2	2	1	2	1	0	59
FAO	9	0	8	87	31	15	7	0	2	0	0	159
UNESCO	26	3	7	17	21	12	5	3	0	1	0	95
OMS	20	1	9	47	48	15	1	0	4	0	0	145
OACI	3	1	4	28	12	1	0	0	0	0	0	49
OMM	1	0	0	4	3	0	0	0	0	0	0	8
CIOIC	0	0	0	0	2	0	0	0	0	0	0	2
AIEA	0	0	3	7	6	2	1	0	0	0	0	19
IMCO	0	0	0	5	0	0	0	0	0	0	0	5
UIT	0	0	0	6	1	0	0	0	0	0	0	7
	<u>124</u>	<u>17</u>	<u>46</u>	<u>529</u>	<u>272</u>	<u>95</u>	<u>28</u>	<u>9</u>	<u>14</u>	<u>2</u>	<u>2</u>	<u>1138</u>

TABLEAU 8. — PRESTATIONS SERVIES À DES PARTICIPANTS ASSOCIÉS (OU À LEURS AYANTS DROIT) DONT L'AFFILIATION A PRIS FIN AU COURS DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 30 SEPTEMBRE 1964

Organisations affiliées	Pensions de veuve	Pensions d'enfant	Pensions d'invalidité	Prestations au titre de personnes à charge au second degré	Total
ONU	4	9	0	0	13
OIT	1	2	0	0	3
FAO	2	4	0	0	6
UNESCO	0	0	0	0	0
OMS	1	5	0	2	8
OACI	0	0	1	0	1
OMM	0	0	0	0	0
CIOIC	0	0	0	0	0
AIEA	1	3	0	0	4
IMCO	0	0	0	0	0
UIT	0	0	0	0	0
	<u>9</u>	<u>23</u>	<u>1</u>	<u>2</u>	<u>35</u>

TABLEAU 9. — ETAT DES PRESTATIONS PÉRIODIQUES SERVIES AU 30 SEPTEMBRE 1964 À DES PARTICIPANTS ORDINAIRES OU À LEURS AYANTS DROIT

Type de prestation	Prestations servies au 30 sept. 1963	Nouvelles prestations	Prestations transférées au survivant	Total	Prestations discontinuées	Prestations servies au 30 sept. 1964
Pensions de retraite	593	124	(16)	701	(7)	694
Liquidation des droits sous forme de rentes viagères	83	63		146	(12)	134
Pensions de veuve	212	28	16	256	(2)	254
Prestations d'invalidité	48	14		62	(2)	60
Pensions d'enfant	342	95		437	(42)	395
Prestations aux personnes à charge au second degré	9	2		11	(1)	10
	<u>1 287</u>	<u>326</u>	<u>0</u>	<u>1 613</u>	<u>(66)</u>	<u>1 547</u>

TABLEAU 10. — ETAT DES PRESTATIONS PÉRIODIQUES SERVIES AU 30 SEPTEMBRE 1964 À DES PARTICIPANTS ASSOCIÉS OU À LEURS AYANTS DROIT

Type de prestation	Prestations servies au 30 sept. 1963	Nouvelles prestations	Prestations transférées au survivant	Total	Prestations discontinuées	Prestations servies au 30 sept. 1964
Pensions de veuve	40	9	1	50	(1)	49
Prestations d'invalidité	7	1	(1)	7		7
Pensions d'enfant	61	23		84	(6)	78
Prestations aux personnes à charge au second degré	2	2		4		4
	<u>110</u>	<u>35</u>	<u>0</u>	<u>145</u>	<u>(7)</u>	<u>138</u>

Projet de résolution proposé aux fins d'adoption par l'Assemblée générale

Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies

L'Assemblée générale,

Ayant examiné les rapports du Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies pour 1964^a et 1965^b,

I

AJUSTEMENT DES PRESTATIONS EN RAISON DES VARIATIONS DU COÛT DE LA VIE

Décide qu'il est souhaitable de remplacer le système provisoire d'ajustement des pensions déjà octroyées, prévu dans la résolution 1799 (XVII) de l'Assemblée générale en date du 11 décembre 1962, par un système selon lequel il sera tenu compte des variations du coût de la vie dans le montant des pensions, des rentes et des rentes différées dans la même mesure qu'il en est tenu compte dans le traitement moyen final des fonctionnaires en activité; à cette fin et au lieu de la mesure décidée dans la résolution susmentionnée:

a) Les pensions, les rentes versées et les rentes différées autres que les prestations découlant de contributions volontaires aux termes de l'article XVIII des statuts de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies seront ajustées, à compter du 1er mars 1965, conformément aux alinéas b, c et d ci-après; toutefois:

- i) Le montant maximum des pensions de retraite prévu à l'article IV.1, b, et des pensions de veuve ou de veuf à charge prévu à l'article VII.4 des statuts, ou de prestations qui en découlent, sera le montant qui aurait été dû si lesdites pensions avaient été calculées conformément à l'article IV.1, b, i, et à l'article VII.4, a, respectivement, et si aucun ajustement n'avait été opéré; mais lorsqu'un montant plus élevé résulterait de l'ajustement si ladite pension était calculée conformément à l'article IV.1, a, ou à l'article VII.1 ou 2 selon le cas, ce montant plus élevé sera dû;

^a Documents officiels de l'Assemblée générale, dix-neuvième session, Supplément No 8, (A/5808).

^b Ibid., vingtième session, Supplément No 8 (A/6008).

ii) Les montants minimum et maximum des pensions d'enfant prévus aux paragraphes 2 et 3 de l'article VIII continueront d'être appliqués;

b) Les prestations auxquelles la présente mesure est applicable seront ajustées avec effet au 1er mars 1965, conformément au barème ci-après:

Date de cessation de service	Majoration de la prestation
Avant le 1er janvier 1960	8 p. 100
Du 1er janvier au 31 décembre 1960	7 p. 100
Du 1er janvier au 31 décembre 1961	6 p. 100
Du 1er janvier au 31 décembre 1962	5 p. 100
Du 1er janvier au 31 décembre 1963	3 p. 100
Du 1er janvier au 31 décembre 1964	1 p. 100

c) Le 1er janvier de chaque année postérieure à 1965, sous réserve de l'alinéa d ci-dessous, les pensions seront de nouveau ajustées par application d'un pourcentage correspondant à la hausse ou à la baisse, le cas échéant, au cours de l'année précédente, d'un indice d'ajustement des pensions qui sera la moyenne des valeurs indiciaires, au 1er janvier de chacune des cinq années précédentes, de l'élément "indemnité de poste" compris dans la rémunération soumise à retenue des administrateurs à compter du 1er janvier 1956; tous les montants calculés en vue de déterminer un tel pourcentage seront arrondis au nombre entier le plus proche;

d) Aux termes de l'alinéa c ci-dessus, les prestations ne seront pas ramenées à un chiffre inférieur au montant calculé sans tenir compte de la présente résolution; aucune majoration qui pourrait être due le 1er janvier 1967 ou après cette date ne pourra être effectuée sans l'approbation préalable de l'Assemblée générale;

II

AMENDEMENTS AUX STATUTS DE LA CAISSE

Décide d'amender les statuts de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies, avec effet au 1er mars 1965, conformément à l'annexe V au rapport soumis par le Comité mixte de la Caisse à l'Assemblée générale et aux autres organisations affiliées pour 1964.

HOW TO OBTAIN UNITED NATIONS PUBLICATIONS

United Nations publications may be obtained from bookstores and distributors throughout the world. Consult your bookstore or write to: United Nations, Sales Section, New York or Geneva.

COMMENT SE PROCURER LES PUBLICATIONS DES NATIONS UNIES

Les publications des Nations Unies sont en vente dans les librairies et les agences dépositaires du monde entier. Informez-vous auprès de votre librairie ou adressez-vous à: Nations Unies, Section des ventes, New York ou Genève.

COMO CONSEGUIR PUBLICACIONES DE LAS NACIONES UNIDAS

Las publicaciones de las Naciones Unidas están en venta en librerías y casas distribuidoras en todas partes del mundo. Consulte a su librero o diríjase a: Naciones Unidas, Sección de Ventas, Nueva York o Ginebra.